

Les enfants sont inscrits à l'école maternelle à **la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 3 ans**. L'école maternelle Emile Bedos accueille les enfants de la Petite Section à la Grande Section.

① Vous devrez vous adresser à la mairie de St Julien les Rosiers pour demander un dossier d'inscription en présentant :

- la photocopie du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- la photocopie d'un justificatif de domicile ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

② Dès validation de l'inscription de votre enfant par Mr le Maire, vous devrez venir vous présenter à l'école pour que la directrice procède à l'admission de votre enfant en présentant :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- la photocopie du livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccination par exemple)

Si votre enfant vient d'une autre école, en plus des démarches ci-dessus à effectuer, il faudra également fournir obligatoirement un certificat de radiation fourni par le directeur ou la directrice de l'ancienne école.

Si l'enfant ne change pas d'école, vous n'aurez pas à renouveler son inscription chaque année.

La directrice de l'école est disponible les jeudis pour procéder à l'admission de votre enfant, à condition d'avoir eu la validation de la mairie pour l'inscription.